



Association ker-hars 27 rue de Kergestin 29000 Quimper

Siret : 41903220600031 Code NAF: 9499Z

## Notre FONCTIONNEMENT, Nos CONDITIONS de RESERVATION, de PAIEMENT et d'ANNULATION

### Qui sommes – nous ?

L'association ker-hars a été créée en 1995, son but est la valorisation des personnes par l'expression. Depuis toutes ces années l'association a organisé et développé les ateliers d'écriture sur le Finistère en partenariat avec des Mairies, des médiathèques, des associations diverses, des structures sociales et culturelles comme des MJC, MPT, centres sociaux, comités d'entreprise. Elle a également fait des accompagnements pour des étudiants dans l'écriture de mémoires, et elle est organisme de formation. Au-delà des ateliers le premier projet de l'association fut la création d'un journal de quartier, qui a existé de 1995 à 2010., une expérience qui a eu pour effets la création des ateliers d'écriture et surtout une attention particulière pour permettre l'accès à l'écriture au plus grand nombre quelques soient les acquis des personnes. L'association a aussi organisé des concours d'écriture et des salons du livre. Aujourd'hui des ateliers réguliers sont proposés ainsi que des weekends d'écriture.

### Conditions du contrat

La participation au voyage Séjour Maroc est formalisée par la signature du présent contrat de vente de voyage et implique l'acceptation des conditions particulières de vente.

#### Esprit du séjour ker-hars :

Les conditions du voyage de ker-hars nécessitent une certaine adaptabilité, un bon esprit d'équipe, l'acceptation des lois de la nature et des risques inhérents aux voyages (exemple : coupures d'électricité et d'eau, sanitaires rudimentaires, ajustement du programme...). : le voyageur doit faire preuve d'ouverture.

### I – INSCRIPTIONS

Toute inscription devra être accompagnée du règlement intégral du voyage à régler au plus au 15 septembre 2020.

Toute inscription est conditionnée par l'adhésion à l'association, sous la forme d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale : de 15 euro

L'inscription doit comporter :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée par le voyageur
- Le bulletin d'adhésion à l'association dûment rempli
- Les conditions particulières de vente dûment signées par le voyageur
- Le règlement intégral du voyage

### II – TARIFS

Le tarif du voyage, établi pour un groupe de 12 voyageurs, comprend :

L'hébergement avec Sahara Peace : l'organisation, la coordination de votre séjour (nous assurons avec Sahara Peace l'ensemble de la logistique sur place, excepté la vente de billets d'avion (nous n'avons pas de licence pour cela)

- La restauration (pension complète)
- Les activités d'écriture et de sophrologie avec deux intervenantes

-Le tarif du voyage ne comprend pas :

- L'assistance rapatriement
- Le transport aérien international (aller-retour France/pays visité)
- Les taxes d'aéroport et surplus de bagages

- Le visa et les taxes de sortie du territoire
- L'assurance annulation voyage (facultative)
- Les pourboires chauffeur/guide
- Le nombre de repas non inclus indiqués dans le programme
- Les boissons supplémentaires, extras et dépenses à caractère personnel

### **LES CONDITIONS DE PAIEMENT**

Pour ce séjour à thème les paiements sont effectués en trois versements : 30 % à la réservation par virement bancaire, ou par chèque, libellé au nom de Ker-hars, 40 % trois mois avant l'arrivée, et le solde au 15 septembre avec l'adhésion . Un reçu mentionnant le montant versé vous sera remis à chaque versement.

Dès réception des différents paiements, nous vous transmettons un reçu sous 5 jours ouvrés. . ASSURANCE : nous conseillons à nos visiteurs de contracter une assurance voyage.

Paiement :

La réservation sera effective à réception du règlement intégral du voyage. Le règlement du voyage et de la cotisation est à effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « ker-hars ». Le voyageur ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation sera redevable des frais d'annulation dans les conditions fixées ci-dessous.

**LES CONDITIONS D'ANNULATION** : annulation entre 3 mois et 30 jours avant l'arrivée, votre prestataire se réserve le droit de conserver 30 % de la somme versée, annulation entre 29 et 15 jours avant l'arrivée, votre prestataire se réserve le droit de conserver 80 % de la somme versée, annulation entre 14 et 1 jour avant l'arrivée, 100 % de la somme versée seront conservés.

Tout voyage interrompu du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, sauf raison médicale ou justifiée, ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'impossibilité d'effectuer le voyage, vous pouvez nous proposer une autre personne, sous réserve que ker-hars n'ait déjà engagé de réservation à votre nom.

### **ker-hars peut annuler un voyage :**

- En cas d'un fait imprévisible et insurmontable, d'un fait émanant d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.
- Si le nombre des participants n'est pas suffisant pour en permettre le bon déroulement (minimum 6 voyageurs). Vous serez averti au moins 30 jours avant le début du voyage. Dans ce cas, l'intégralité du règlement versé sera remboursée aux voyageurs, à l'exclusion de toute indemnité.

### **III – RESPONSABILITE DU VOYAGEUR**

- Les bagages :

Ker-hars ne peut être tenue responsable du vol de vos bagages pendant le voyage. Une assurance bagage existe et nécessite que vous vous renseigniez auprès de votre compagnie d'assurance si vous désirez souscrire à ce risque.

- Les formalités de police et sanitaires :

Ker-hars ne peut être tenue responsable d'un refoulement pour défaut de documents d'identité ou de santé (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccination...), ainsi qu'un retard de pré-acheminement individuel aérien, ferroviaire ou terrestre, qui entrainerait la non présentation du voyageur au départ pour quelque raison que ce soit. Le voyageur ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement.

- Les risques inhérents au voyage :

Chaque voyageur doit être conscient qu'il peut courir certains risques (éloignement des centres médicaux, chutes éventuelles lors de randonnées, intoxication alimentaire, maladies tropicales...). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à Ker-hars ou aux guides, accompagnateurs, prestataires et partenaires du voyage.

Chaque voyageur doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les personnes encadrantes. Ker-hars ne peut être tenue responsable des incidents qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente, d'une faute ou d'une négligence d'un voyageur.

Ker-hars conseille vivement de consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères

([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)), et en particulier la rubrique « Conseil aux voyageurs » et les « fiches pays ». Si les circonstances l'exigeaient, et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, les responsables de Ker-hars se réservent le droit de mettre fin au voyage de façon prématurée ou de réajuster sur place le programme du voyage en conséquence.

#### **IV – RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION**

Ker-hars se réserve le droit, directement ou par l'intermédiaire de ses guides, accompagnateurs, prestataires ou partenaires, de substituer un moyen de transport, un hébergement, un lieu de restauration, un itinéraire, une activité..., à un/une autre. Les organisateurs s'engagent à proposer des substituts équivalents et de même qualité en remplacement. Le voyageur ne pourra les refuser sans aucun motif valable.

Ker-hars agissant en qualité d'intermédiaire entre les voyageurs et les partenaires (hébergement, restauration, guides, activités, visites...), elle ne saura être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Ker-hars se trouve dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, elle mettra tout en oeuvre pour les remplacer par des prestations équivalentes.

#### **VI – ASSURANCES ET ASSISTANCE**

Assistance rapatriement :

Le voyageur est libre de souscrire une assurance rapatriement auprès de l'organisme de son choix.

Garantie annulation voyage :

L'assurance annulation voyage est facultative. Le voyageur est libre de souscrire une assurance annulation voyage auprès de l'organisme de son choix.

#### **VII – RECLAMATIONS ET LITIGES**

La mauvaise fourniture d'une prestation prévue, ou son absence, doit immédiatement être signalée aux accompagnateurs de Ker-hars ou à Sahara Peace. Si satisfaction n'est pas obtenue, il convient de demander aux responsables une attestation de prestations modifiées ou non fournies. A défaut de ce document, Ker-hars ne peut garantir l'issue de la réclamation.

Sauf en cas de force majeure, et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à Ker-hars par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois suivant la date de fin du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Tout litige résultant de l'exécution et/ou de l'interprétation des présentes conditions particulières de vente sera soumis aux tribunaux compétents, après recours et épuisement de toutes voies amiables.

#### **VIII – FORCE MAJEURE**

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties prenantes du voyage présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, et qui empêche le voyageur, les accompagnateurs et guides, ou les prestataires et partenaires impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de :

- Grève des moyens de transport, du personnel d'hôtellerie-restauration, des aiguilleurs du ciel, des organisateurs d'activités et visites
- Insurrections et émeutes
- Prohibition quelconque édictée par les autorités publiques ou gouvernementales du pays visité
- Conditions climatiques, géographiques, sanitaires ou politiques, susceptibles de mettre en péril la sécurité du voyageur

Fait le ....., à .....

NOM ..... Prénom .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :